DDI Le vote électronique

Les élections professionnelles 2018 des MEFs se dérouleront pour la première fois par vote électronique, du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre. Sur la base de captures d'écrans réalisées lors des premières élections test du 9 au 12 avril 2018, nous vous restituons ici chaque étape, de l'activation du compte au vote.

1ère étape : Activation du compte électeur

L'activation du compte sera possible 1 mois avant l'ouverture du vote (soit le 29 octobre) et encore possible durant toute la durée du vote (jusqu'au 6 décembre donc).

ÉTAPE n° 1

L'électeur reçoit un courriel dans lequel figure un lien personnalisé permettant d'entamer la procédure d'activation

Pour accéder dès aujourd'hui à votre espace électeur, il vous suffit d'activer votre compte.
Cliquer sur votre lien personnel et laisser vous guider : http;//www.jevoteenligne.fr/mef-electest/vote/secure/iniActivation.do?id=[redacted]

NB : munissez vous de votre carte vitale. Afin de sécuriser votre espace électeur, vous devrez en effet saisir 3 chiffres à partir de votre n° de sécurité sociale (NIR).

ÉTAPE n° 2

L'électeur doit rentrer un code de 3 chiffres correspondant à des parties encadrées de son NIR (numéro de sécurité sociale)

ÉTAPE n° 3

Validation des éléments du NIR et proposition du choix du mot de passe (12 à 18 caractères)

ÉTAPE n° 4

Validation de l'ouverture du compte

ÉTAPE n° 5
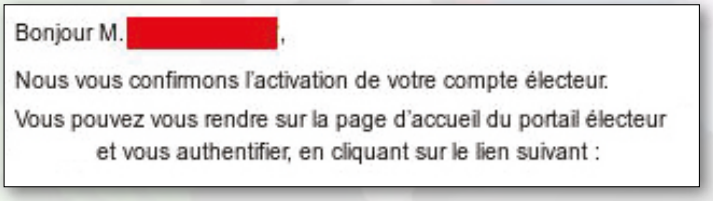
Courriel reçu suite à l'ouverture du compte électeur